CAPA (Services aux personnes et vente en espace rural)

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capasapver.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Épreuve E1 : Agir dans des situations de la vie courante

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-SAPVER-E1 • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse sociale et civique du projet de point de partage alimentaire (5 questions) **Page 3**

2. Calculs de quantités, de coûts et de bilan prévisionnel (5 questions) **Page 6**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet associé **(PDF) :** https://capasapver.fr/assets/annales/capa-sapver/Éducation socioculturelle/2026/CAPA (Services aux personnes et vente en espace rural) - Éducation socioculturelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Analyse sociale et civique du projet de point de partage alimentaire

La commune de Saint-Martin-des-Bois et l'association Les Paniers du Val envisagent un point de partage alimentaire hebdomadaire pour faciliter l'accès aux produits frais, limiter le gaspillage et favoriser une action collective. Une enquête locale et des paroles d'acteurs servent à analyser les enjeux et à construire une prise de position argumentée.

Question 1.1. Relevez trois acteurs concernés par le projet et indiquez, pour chacun, son rôle ou son intérêt dans la situation.

La commune, l'association et les commerçants partenaires ont chacun un rôle dans le projet.

Acteur	Rôle ou intérêt
Commune	Met une salle à disposition une fois par semaine.
Association Les Paniers du Val	Prévoit une permanence bénévole et répartit les produits collectés.
Commerçants partenaires	Peuvent proposer leurs invendus encore consommables.

Ces contributions rendent possible l'accueil hebdomadaire, l'organisation de la distribution et la récupération de produits qui risqueraient autrement d'être gaspillés.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Commune : salle ; association : organisation et répartition ; commerçants : dons d'invendus consommables.

Question 1.2. À partir du DT 1, comparez les résultats concernant les habitants qui signalent le prix comme un frein et ceux qui se déclarent intéressés par un point de retrait de produits frais. Appuyez votre réponse sur les effectifs et les pourcentages calculés sur la base des 120 personnes interrogées.

Sur les 120 personnes interrogées, 78 signalent que le prix est parfois un frein : **78 ÷ 120 × 100 = 65 %**. Le point de retrait intéresse 36 personnes : **36 ÷ 120 × 100 = 30 %**. Le frein lié au prix concerne donc 42 personnes de plus, soit un écart de 35 points de pourcentage. Les réponses aux questions étant indépendantes, ces deux groupes ne sont pas nécessairement distincts. L'enquête concerne des volontaires et ne recense pas toute la population de la commune.

DR 1 complété : pourcentages de la question 1.2

Analyse des données et des quantités

Donnée étudiée	Calcul	Résultat
Habitants pour lesquels le prix est un frein	78 ÷ 120 × 100	65 %
Habitants intéressés par un point de retrait	36 ÷ 120 × 100	30 %
Masse destinée à la redistribution	.....	.....
Masse destinée aux ateliers cuisine	.....	.....

Compléter les cases marquées par ...

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Prix frein : 78 personnes, soit 65 %. Intérêt pour le retrait : 36 personnes, soit 30 %.

Question 1.3. Présentez deux points de vue différents sur le projet en vous appuyant sur les arguments exprimés dans le DT 2. Pour chacun, expliquez l'enjeu social ou collectif associé.

Les acteurs expriment des points de vue différents sur l'accès au dispositif et ses conditions d'accueil.

- Une habitante juge le lieu pratique parce qu'il est proche de l'arrêt d'autocar. L'enjeu est de faciliter l'accès aux produits frais aux personnes sans voiture.
- Un habitant craint que des personnes renoncent à venir si elles doivent justifier leur situation. L'enjeu est de préserver la dignité des participants et d'éviter la stigmatisation.

Le projet doit donc être à la fois accessible et organisé de manière accueillante.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le point de retrait peut faciliter l'accès sans voiture ; son fonctionnement doit éviter toute stigmatisation.

Question 1.4. Indiquez si vous êtes favorable à la mise en place du point de partage alimentaire. Développez une position argumentée en utilisant au moins deux éléments des documents. Vous pouvez également proposer une condition ou une mesure concrète permettant de répondre à une difficulté évoquée dans le dossier.

Je suis favorable à la création du point de partage. Dans l'enquête, 78 personnes sur 120 indiquent que le prix des produits frais est parfois un frein. De plus, une habitante souligne que la proximité de l'arrêt d'autocar serait pratique pour les personnes sans voiture.

Les dons d'invendus encore consommables peuvent aussi limiter le gaspillage. Pour répondre à la crainte exprimée lors de la réunion, la distribution devrait être ouverte sans demander aux personnes de justifier leur situation.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Je suis favorable au projet, avec une distribution accessible et sans justification stigmatisante.

Question 1.5. Dans le DT 2, relevez une information vérifiable et une opinion exprimée par un acteur. Expliquez brièvement ce qui permet de les distinguer.

On peut distinguer une information vérifiable, qui décrit un élément concret du projet, d'une opinion, qui exprime un jugement personnel.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Type	Exemple du DT 2	Pourquoi
Information vérifiable	La commune met une salle à disposition une fois par semaine.	On peut vérifier la mise à disposition et sa fréquence auprès de la commune.
Opinion	Le retrait près de l'arrêt d'autocar « serait pratique ».	« Pratique » exprime l'appréciation de l'habitante, qui peut varier selon les personnes.

La première proposition porte sur une organisation concrète ; la seconde évalue l'utilité du lieu.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Information vérifiable : la salle est mise à disposition chaque semaine. Opinion : le retrait près de l'arrêt « serait pratique ».

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Calculs de quantités, de coûts et de bilan prévisionnel

L'association prévoit de collecter chaque semaine 96 kg de produits frais, répartis entre la redistribution, les ateliers cuisine et le compostage. Les documents donnent aussi le coût du matériel et les dépenses et recettes prévues pour préparer 40 paniers, afin d'aider la commune à choisir entre l'achat du matériel et le financement d'une distribution supplémentaire.

Question 2.1. Sur les 96 kg de produits frais collectés chaque semaine, calculez la masse destinée à la redistribution, correspondant aux trois huitièmes du total. Calculez ensuite la masse destinée aux ateliers cuisine, correspondant au quart du total. Présentez les opérations et indiquez les unités.

Destination	Calcul	Masse
Redistribution	96 × 3 ÷ 8	36 kg
Ateliers cuisine	96 × 1 ÷ 4	24 kg

Les fractions indiquées dans le DT 2 s'appliquent à la collecte hebdomadaire totale de 96 kg. Pour chaque destination, on multiplie cette masse par la fraction correspondante. Les résultats, exprimés en kilogrammes par semaine, complètent les deux lignes de calcul concernées dans le DR 1.

DR 1 complété : masses des produits

Donnée étudiée	Calcul	Résultat
Habitants pour lesquels le prix est un frein	.....	.....
Habitants intéressés par un point de retrait	.....	.....
Masse destinée à la redistribution	..... 96 × 3 ÷ 8	36 kg .....
Masse destinée aux ateliers cuisine	..... 96 × 1 ÷ 4	24 kg .....

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Redistribution : 36 kg par semaine. Ateliers cuisine : 24 kg par semaine.

Question 2.2. Calculez la masse restante après la redistribution et les ateliers cuisine. Indiquez à quelle destination cette masse est affectée selon le DT 2.

La collecte est de 96 kg par semaine. La redistribution utilise 36 kg et les ateliers cuisine 24 kg. Il reste donc 96 - 36 - 24 = 36 kg. Le DT 2 précise que tout le reste est orienté vers le compostage : ces 36 kg y sont donc affectés chaque semaine. Cette masse correspond aux produits qui ne sont attribués ni aux habitants inscrits ni aux ateliers.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DR 2 complété : masse restante

Calcul demandé	Calcul	Résultat
Masse restante après redistribution et ateliers cuisine	96 - 36 - 24	36 kg
Coût des 18 caisses réutilisables	.....	.....
Coût des 6 sacs isothermes	.....	.....
Coût total du matériel	.....	.....
Somme restante sur le budget matériel	.....	.....
Total des dépenses pour les 40 paniers	.....	.....
Total des recettes pour les 40 paniers	.....	.....
Solde prévisionnel de l'action	.....	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

36 kg par semaine sont orientés vers le compostage.

Question 2.3. À partir du DT 3, calculez le coût d'achat des 18 caisses puis celui des 6 sacs isothermes. Déterminez le coût total de l'achat et indiquez la somme restant disponible sur le budget de 170 euros.

Achat	Calcul	Coût
18 caisses réutilisables	18 × 4,80	86,40 €
6 sacs isothermes	6 × 12,50	75,00 €
Total du matériel	86,40 + 75,00	161,40 €
Budget restant	170,00 - 161,40	8,60 €

Pour chaque matériel, le coût d'achat s'obtient en multipliant la quantité par le prix unitaire du DT 3. On additionne ensuite les deux coûts pour trouver le montant total. Enfin, la différence entre le budget de 170 euros et ce total donne la somme qui reste disponible.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DR 2 complété : coûts et budget du matériel

Calcul demandé	Calcul	Résultat
Masse restante après redistribution et ateliers cuisine	.....	.....
Coût des 18 caisses réutilisables	18 × 4,80	86,40 €
Coût des 6 sacs isothermes	6 × 12,50	75,00 €
Coût total du matériel	86,40 + 75,00	161,40 €
Somme restante sur le budget matériel	170,00 - 161,40	8,60 €
Total des dépenses pour les 40 paniers	.....	.....
Total des recettes pour les 40 paniers	.....	.....
Solde prévisionnel de l'action	.....	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Matériel : 161,40 €. Somme restante sur le budget de 170 € : 8,60 €.

Question 2.4. Pour l'action de préparation de 40 paniers, calculez le total des dépenses, le total des recettes et le solde prévisionnel. Précisez si les recettes couvrent les dépenses.

Les dépenses prévisionnelles regroupent les ingrédients et les emballages : 126 + 18 = 144 €.

Les recettes prévues regroupent la subvention et les dons : 90 + 75 = 165 €. Le solde se calcule en retirant les dépenses des recettes : 165 - 144 = 21 €. Le solde étant positif, les recettes couvrent les dépenses prévues pour préparer les 40 paniers et laissent un excédent prévisionnel de 21 €.

DR 2 complété : bilan prévisionnel des 40 paniers

Calcul demandé	Calcul	Résultat
Masse restante après redistribution et ateliers cuisine	.....	.....
Coût des 18 caisses réutilisables	.....	.....
Coût des 6 sacs isothermes	.....	.....
Coût total du matériel	.....	.....
Somme restante sur le budget matériel	.....	.....
Total des dépenses pour les 40 paniers	126 + 18	144 €
Total des recettes pour les 40 paniers	90 + 75	165 €
Solde prévisionnel de l'action	165 - 144	21 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Dépenses : 144 €. Recettes : 165 €. Solde : 21 €. Les recettes couvrent les dépenses.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 2.5. **La commune doit choisir entre acheter le matériel prévu et conserver la somme correspondante pour financer une action supplémentaire de distribution. À partir des résultats de vos calculs et des objectifs du projet, formulez une recommandation justifiée en deux arguments. Il n'existe pas de réponse unique : la qualité de l'argumentation et l'utilisation des données sont évaluées.**

Je recommande d'acheter le matériel prévu, tout en réévaluant ensuite les besoins de distribution. Deux arguments appuient ce choix :

- Le matériel coûte 161,40 €, donc l'achat respecte le budget de 170 € et laisse 8,60 € disponibles.
- Les caisses réutilisables et les sacs isothermes serviront à organiser la collecte et à conserver les produits frais, en accord avec l'objectif de limiter le gaspillage alimentaire.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Recommandation : acheter le matériel, car son coût respecte le budget et il soutient la collecte et la conservation des produits frais.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve CAPA SAPVER E1 de la Édition 2026, code FV-ENT-SAPVER-E1 dure 120 minutes et a un coefficient 2. Elle porte sur un projet de point de partage alimentaire rural étudié à partir d'une enquête, de paroles d'acteurs et de données financières. Elle évalue la prise de position civique, l'analyse de données et les calculs utiles à la vie courante.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour calculer une part, multiplier la quantité totale par la fraction correspondante.
- Un pourcentage se calcule en divisant l'effectif concerné par l'effectif total, puis en multipliant par 100.
- Le coût total d'un achat est égal à la quantité multipliée par le prix unitaire.
- Le solde prévisionnel est égal au total des recettes moins le total des dépenses.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour comparer les réponses de l'enquête, donnez les effectifs et les pourcentages sur 120 personnes.
- Les réponses à l'enquête sont indépendantes et les 120 personnes interrogées ne constituent pas un recensement de la commune.
- Présentez les opérations de calcul et inscrivez une unité adaptée à chaque résultat.
- Pour la recommandation, utilisez des données du sujet et formulez deux arguments cohérents avec les objectifs du projet.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer les masses affectées à la redistribution et aux ateliers cuisine ?

Multipliez les 96 kg collectés par la fraction correspondant à chaque destination : trois huitièmes pour la redistribution et un quart pour les ateliers. Indiquez chaque résultat en kilogrammes.

Q : Comment distinguer une information vérifiable d'une opinion dans les propos d'acteurs ?

Une information vérifiable peut être contrôlée à partir d'un fait, comme la mise à disposition hebdomadaire d'une salle. Une opinion exprime un jugement, une crainte ou une appréciation personnelle.

Q : Comment organiser le temps et les réponses dans cette épreuve ?

L'épreuve dure 120 minutes et la calculatrice n'est pas autorisée. Répartissez votre temps entre les deux parties, répondez à toutes les questions et gardez un moment pour vérifier les calculs, unités et justifications.

Q : Quels éléments sont explicitement attendus pour la recommandation finale ?

La recommandation doit s'appuyer sur les résultats des calculs et les objectifs du projet, et comporter deux arguments. Le sujet précise qu'il n'existe pas de réponse unique et que l'argumentation ainsi que l'utilisation des données sont évaluées.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capasapver.fr/assets/annales/capa-sapver/Éducation socioculturelle/2026/CAPA (Services aux personnes et vente en espace rural) - Éducation socioculturelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAPA (Services aux personnes et vente en espace rural) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.